

Les messes grégoriennes

On donne ce nom à trente messes célébrées trente jours de suite, pour une personne défunte, à l'exemple de celles dites par saint Grégoire le Grand, pour le repos de l'âme d'un de ses religieux.

Le trentième jour, le défunt apparut à un de ses frères et lui annonça sa délivrance des flammes du purgatoire.

Cette coutume est donc très ancienne (VI^e siècle), et Benoit XIV la déclara pieuse et louable.

Plusieurs Saints ont pratiqué cette dévotion. Citons saint Vincent Ferrier et saint Louis Bertrand, tous deux Dominicains, qui ont célébré ces messes grégoriennes pour des membres de leur famille ; et ils ont été l'un et l'autre favorisés d'apparitions, qui ont confirmé leur dévotion.

Nous ne saurions donc trop conseiller à ceux qui désirent délivrer l'âme d'une personne qui leur est chère d'employer ce moyen, du reste authentiquement approuvé par l'Eglise.

En 1889, la Congrégation des Indulgences a donné quelques décisions pratiques que voici :

Ces messes ne doivent pas être célébrées en l'honneur de saint Grégoire, ni au même autel, ni par le même prêtre.

Elles doivent être dites pour l'âme dont on sollicite la délivrance des peines du purgatoire auprès de la miséricorde divine.

Ces messes (ceci est essentiel) doivent être dites sans interruption aucune pendant trente jours.

ASSOCIÉS DÉFUNTS DE L'ŒUVRE DU NOVICIAT

Mme Marie-Anne Oreilly, Montréal.

Melle Hermine de St-Ours.

Melle Marie Dorion, St-Ours.

Mme F. M. Piridit, New-York.

Mme Elise Périlliat.